

Délibération n°
2024.004

Séance du 24/01/2023
N° ordre : 04



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 8

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDES
CHEQUES-TAXI**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 01/02/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trente janvier deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 janvier 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, André CHASTAN.

EXCUSES : Nadine FEUILLADE.

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021.015 du 30/11/2021 modifiant le règlement communal d'aide facultative suite à l'ABS ;

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Considérant les demandes de chèques-taxi présentées par la Vice-présidente du C.C.A.S ;

Considérant que les conditions d'accès au « chèque-taxi » sont respectées ;

Après avoir examiné ces dossiers, le C.C.A.S. :

- **DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2024 les chèques-taxi de la manière suivante :**

Bénéficiaires		Coût annuel	Prorata en cours d'année	Nombre de chèques
Numéro	Catégorie			
CQ2011/015	C	120 €	105 €	7
CQ2017/015	A	210 €	195 €	13
CQ2016/001	C	120 €	105 €	7

- **DIT que les chèques-taxi ainsi attribués sont valables uniquement pour l'année 2024.**
- **AUTORISE le Président à faire mandater à l'exploitant-taxi la participation de 15 € correspondant aux chèques attribués, ci-dessus, sur présentation d'un état détaillé mensuel avec les coupons justificatifs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2024,



Le Président,

Alain LAPACHERIE